

Communiqué de presse

Un vibrant appel pour une approche sûre et basée sur les risques en matière de voyage

Nairobi, 13 janvier 2022 : Présentement l'écosystème du voyage subit l'impact négatif de la réintroduction des restrictions aux voyages et de la mise en œuvre d'interdictions générales de voyage depuis l'apparition de la variante Omicron du coronavirus. L'Association des compagnies aériennes africaines (AFRAA) lance un vibrant appel aux gouvernements et aux parties prenantes en vue de l'harmonisation des protocoles sanitaires, la reconsidération des interdictions et l'adoption d'une approche axée sur le risque, conformément aux directives de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le Secrétaire général de l'AFRAA, M. Abdérahmane Berthé, a déclaré que « l'année 2021 a marqué l'amorce de la reprise avec des tendances positives, remarquées dans le monde entier, au niveau du transport aérien. En octobre 2021, les compagnies aériennes africaines avaient rouvert 81,3 % de leurs lignes internationales fermées en raison de la pandémie. La capacité de fret a augmenté de 33 % depuis 2019 et les coefficients de remplissage du fret se sont améliorés de 9 % par rapport aux niveaux d'avant la pandémie ».

« Les restrictions au voyage et les interdictions générales constituent un risque énorme pour les gains réalisés dans le cadre du rétablissement de l'écosystème du voyage. De plus, la connectivité du transport aérien et la durabilité économique des opérations des compagnies aériennes seront négativement impactées».

« L'AFRAA reconnaît qu'une approche basée sur le risque et la réouverture protégée des frontières est essentielle pour le redémarrage efficace du transport aérien et par conséquent, lance un appel aux gouvernements africains pour la suppression des restrictions au niveau des frontières et pour l'ouverture de leurs espaces en vue de la relance du secteur avec le support des normes et des documents d'orientation du plan de redémarrage du secteur » a ajouté M. Berthe avant de préconiser des recommandations.

Recommandations relatives à la vaccination et aux conditions d'entrée et de sortie des voyageurs

L'AFRAA réitère la campagne d'appel à l'action pour l'Afrique contre la Covid-19 lancée par le groupe de travail de haut niveau pour l'Afrique sous le thème « Sauver des vies, des économies et des moyens de subsistance » et attire l'attention des gouvernements et des parties prenantes sur les éléments spécifiques suivants dans le cadre de la réouverture protégée de toutes les frontières :

- i. Les États ne devraient pas imposer des certificats de vaccination COVID-19 comme condition obligatoire d'entrée et de sortie des pays jusqu'à ce qu'un accès satisfaisant aux vaccins soit assuré au niveau mondial, qu'une couverture vaccinale raisonnable soit atteinte et que des conseils suffisants sur l'utilisation du vaccin pour les voyages soient disponibles sur la base des recommandations de l'OMS.
- ii. Les États doivent continuer à effectuer des tests pré-départ jusqu'au moment où une généralisation de la vaccination sera atteinte, en passant à l'utilisation de tests antigène rapides comme alternative aux tests PCR. Ces tests antigènes rapides se



Better Skies for Africa

- sont avérés, pour certains, d'une fiabilité similaire au PCR, tout en étant nettement moins chers et permettant d'obtenir des résultats en 30 minutes.
- iii. Pour garantir la crédibilité des certificats de test/vaccination, les gouvernements doivent continuer à adopter, dans la mesure du possible, les certificats de test/vaccination numériques COVID-19 en tant qu'attestations sanitaires vérifiables et en tant que plate-forme de confiance pour les données des voyageurs.
 - iv. Les États doivent mettre en œuvre un déploiement rapide des vaccins à travers le continent pour faciliter le redémarrage des économies et du transport aérien. A ce jour, moins de 6% des Africains sont complètement vaccinés. La vaccination atténuera les plus grands risques de propagation de la pandémie.

L'AFRAA reste déterminée à soutenir la reprise de l'écosystème du voyage et continue de s'engager dans des efforts de collaboration avec les parties prenantes dans le cadre d'initiatives qui constitueront une base solide pour la transformation et le développement du secteur du transport aérien.

Pour le téléchargement du fichier PDF : Le document de l'appel à l'action peut être consulté via le lien suivant : <https://africacdc.org/download/call-to-action-safe-reopening-of-borders-to-save-lives-economies-and-livelihoods-in-africa/>

À propos de l'AFRAA

L'Association des compagnies aériennes africaines, également connue sous le sigle AFRAA, est une association professionnelle de compagnies aériennes des États membres de l'Union africaine (UA). Fondée à Accra, au Ghana, en avril 1968, et ayant son siège à Nairobi, Kenya, l'AFRAA a pour mission de promouvoir et de servir les compagnies aériennes africaines et de défendre l'industrie aérienne africaine. L'Association a pour vision un secteur du transport aérien durable, interconnecté et abordable en Afrique, où les compagnies aériennes africaines deviennent des acteurs clés et des moteurs du développement économique africain.

Les 44 compagnies aériennes membres de l'AFRAA couvrent l'ensemble du continent et comprennent tous les grands opérateurs intercontinentaux africains. Les membres de l'Association représentent plus de 85% de tout le trafic international transporté par les compagnies aériennes africaines. Suivez-nous sur [Facebook](#), [LinkedIn](#), [Twitter](#) and [YouTube](#).